

**Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique  
" La Fertoise "**

## 2021 Où Pêcher, en Rivière ? ? ?

LA FERTOISE possède de nombreux lots de pêche (1<sup>ère</sup> catégorie) sur toutes les rivières de la région et plusieurs baux en forêt domaniale, dont la Gourbe (rive chapelle de Saint Antoine) et la Maure qui est en deuxième catégorie (de la confluence avec le ruisseau de Fimbrune (provenant du lac) jusqu'en amont de l'étang de la Vallée de la Cour). **Outre ces 2 baux, il est rappelé aux pêcheurs qu'il est interdit de pêcher dans la forêt domaniale.** »

### Prix des cartes :

<i>Carte homme majeur</i>	carte annuelle interdépartementale EHGO à <b>100 €</b> : permet de pêcher dans 91 départements
	carte annuelle à <b>78 €</b> : permet de pêcher sur les parcours des 30 AAPPMA réciprocaires du département de l'Orne ( <i>voir partie EHGO ci-dessous pour AAPPMA concernée</i> )
<i>Carte femme majeure</i>	carte promotionnelle « découverte femme » à <b>35 €</b> pour pêcher en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – pêche à une seule ligne – permet de pêcher dans 91 départements
<i>Carte mineur</i>	carte annuelle personne mineure à <b>21 €</b> : jeunes de 12 ans à moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 permet de pêcher dans 91 départements
	carte annuelle découverte à <b>6 €</b> : jeunes de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 – pêche à une seule ligne – permet de pêcher dans 91 départements
<i>Carte journalière</i>	carte journalière à <b>12 €</b> , pour pêcher en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories sur l'ensemble des cours d'eau réciprocaires du département.
<i>Carte hebdomadaire</i>	carte valable 7 jours consécutifs à <b>33 €</b> : disponible du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre
<i>Parrainage moins de 12 ans</i>	Un adhérent détenteur d'une carte annuelle 2021 « personne majeure », « interfédérale » ou « découverte femme » aura la possibilité de parrainer un jeune pêcheur en lui offrant une carte « Découverte -12 ans » gratuite.
<i>Parrainage mineure</i>	Un adhérent détenteur d'une carte annuelle 2021 « personne majeure », « interfédérale » ou « découverte femme » aura la possibilité de parrainer un jeune pêcheur âgé de 12 ans à 18 ans en lui offrant une carte « Personne mineure » à demi-tarif (10,50 € au lieu de 21 €).

### Dates d'ouverture

**En 1<sup>ère</sup> catégorie**, La pêche de la truite et de tous les autres poissons (sauf brochet) et de l'écrevisse américaine est ouverte du 13 MARS à partir de 7h (30 min avant levée du soleil) au 19 SEPTEMBRE 2021. La taille minimale réglementaire de prélèvement de la truite est de 23 cm.

Le nombre de prise de truites (fario et/ou arc en ciel) est limitée à 6 truites par pêcheur / jour.

Tout brochet pris entre le 13 mars et le 23 avril sera remis à l'eau. Entre le 24 avril et le 19 septembre, la taille est fixée à au moins 50 cm et est limitée à 2 prises par jour.

**En 2<sup>ème</sup> catégorie**, la pêche est ouverte toute l'année, sauf pour quelques espèces :

	Dates d'ouverture
Brochet	Du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier et du 24 avril au 31 décembre 2021
Sandre	Du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier et du 29 mai au 31 décembre 2021
Truite fario	Du 13 mars au 19 septembre 2021
Anguille jaune	Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mai pour tous les cours d'eau sauf Rouvre et Rouvrette du 14 mars au 15 juillet

Le nombre de captures autorisé de sandres, brochets et black bass par pêcheur et par jour est fixé à 3 dont 2 brochets maximum

La pêche de l'anguille argentée et < à 12 cm, ainsi qu'aux écrevisses à pattes blanches est interdite.

Il est interdit de transporter ces écrevisses américaines VIVANTES.

Pour la pêche de l'anguille, les pêcheurs sont tenus de tenir un carnet de captures (Cerfa 14358\*01)

### Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) :

Le timbre à 35 €, permet de pêcher dans 90 autres départements français (*voir chez dépositaires*).

Les jeunes de moins de 18 ans, les femmes et les cartes vacances sont exonérés de l'EHGO.

### Réserves de pêche Préfectoral :

Tous modes de pêches interdit (y compris écrevisse) sur la rivière «La Vée» et ses affluents en amont du Pont Guillaume (RD n°843) ainsi que le ruisseau de «la Pourcellière» et ses affluents.

### Qui contacter :

**garderie / contrôle** : Donny NONQUE : 06-15-09-04-41

**pollution** : OFB au 02-33-35-08-99 ou Christian DROULON au 06-72-08-15-29.

Toutes les informations sur le site internet : <https://pechefertoise.wixsite.com/pechefertoise>